

FICHE D'INFORMATION À LA CLIENTÈLE

Conformément à l'article 45 de la Loi fédérale sur la surveillance des assurances (LSA)

La présente fiche a pour but de fournir au preneur d'assurance, avant la conclusion d'un mandat ou d'un contrat d'assurance, les informations relatives à l'intermédiaire d'assurance et à ses relations avec les entreprises d'assurance (art. 45 LSA).

1. Identité et coordonnées de l'intermédiaire (art. 45, al. 1, let. a LSA)

Conseil Helvétique Sàrl

Av. de Rosemont 12, 1208 Genève

Téléphone : 022 880 02 67

E-mail : contact@conseilhelvetique.ch

N° d'inscription au registre FINMA (société) : F01283787

Intermédiaire responsable : Jonathan Haefeli (gérant)

E-mail : jonathan.haefeli@conseilhelvetique.ch

Téléphone : 078 806 20 78

N° d'inscription au registre FINMA (personne physique) : F01308024

2. Statut de l'intermédiaire (art. 45, al. 1, let. b LSA)

Conseil Helvétique Sàrl agit en qualité d'intermédiaire d'assurance non lié (courtier). La société n'est liée à aucune entreprise d'assurance par une obligation de portefeuille.

3. Entreprises d'assurance et partenaires (art. 45, al. 1, let. c LSA)

Afin de garantir un conseil objectif et un large choix, Conseil Helvétique Sàrl collabore avec les partenaires et compagnies d'assurance suivants :

Assurances de choses et de patrimoine (RC, véhicules, inventaire, bâtiments, entreprises) :

- Bâloise
- Generali
- AXA
- Smile
- Allianz
- *Via notre partenaire Agence Mendes Sàrl : Vaudoise, Helvetia, La Mobilière, Zurich, etc.*

Assurances vie et prévoyance :

- Bâloise
- Generali
- AXA
- Allianz
- Swiss Life
- Liechtenstein Life
- *Via notre partenaire Agence Mendes Sàrl : Pax, Rentes Genevoises, Vaudoise, Retraites Populaires, Helvetia, La Mobilière, Zurich, etc.*

Assurances de personnes (maladie et accident) :

- Groupe Mutuel
- Assura
- *Via notre partenaire Agence Mendes Sàrl : Groupe Helsana, Swica, Sympany, Concordia, etc.*
- *Via notre partenaire Maklerzentrum Schweiz AG : Sanitas, CSS.*

Assurances de protection juridique :

- AXA (ARAG)
- Generali (Fortuna), Groupe Mutuel
- Allianz (CAP)
- *Via notre partenaire Agence Mendes Sàrl : Groupe Helsana, Dextra, Orion, Protekta, etc.*

4. Rémunération (art. 45, al. 1, let. d LSA)

En règle générale, Conseil Helvétique Sàrl ne facture pas d'honoraires directs au client pour les prestations de conseil et d'intermédiation. La rémunération est principalement assurée par des commissions/courtages versés par les entreprises d'assurance lors de la conclusion et/ou du renouvellement des contrats.

Si des prestations particulières devaient faire l'objet d'honoraires (p. ex. prestations spécifiques non couvertes par les commissions usuelles), celles-ci seraient convenues par écrit avec le client avant exécution.

Sur demande du client, Conseil Helvétique Sàrl communique les montants effectivement perçus en lien avec les contrats du client, dans la mesure où cela n'implique pas d'efforts disproportionnés.

5. Responsabilité et couverture d'assurance (art. 45, al. 1, let. e LSA)

Conseil Helvétique Sàrl répond des négligences, fautes ou renseignements inexacts en relation avec ses activités d'intermédiation. La société dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle avec une somme garantie de CHF 3'000'000 (préjudices de fortune).

6. Traitement des données personnelles (nLPD)

Dans le cadre de l'exécution du mandat, Conseil Helvétique Sàrl traite des données personnelles, y compris, le cas échéant, des données sensibles (p. ex. santé), conformément à la loi fédérale sur la protection des données (nLPD). Les données sont transmises aux entreprises d'assurance et partenaires impliqués uniquement dans la mesure nécessaire à l'établissement d'offres, à la conclusion et à la gestion des contrats. Le client dispose des droits prévus par la nLPD (accès, rectification, etc.) selon les conditions légales applicables.